DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
COMMUNE NOUVELLE
DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT du REGISTREdes Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~~~

**OBJET**: Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (AG-546)

Séance du 3 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

## Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT ,Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 0 Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents: 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN.

Soit: 29 présents.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le nombre de conseillers municipaux, membres du Conseil d'Administration du CCAS, dans la limite fixée ci-dessus, puis de les désigner selon les textes en vigueur.

Monsieur le Maire présente la candidature de Mme Karine LIEVIN à la vice-présidence du C.C.A.S. et des membres suivants :

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20200603-DE-2020-036-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020

|                                          | Présidence | NB | Membres                                                                                                                      |
|------------------------------------------|------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre communal d'Action Sociale<br>CCAS | Le Maire   | 8  | Karine LIEVIN Jacques FUMEX M-Hélène PERILLAT Gilbert LEMOINE Solange DOMINGUEZ Jessie MARIN Karine VANDERME Georges BERMOND |

Monsieur le Maire propose, au regard de la Charte de la commune nouvelle, de désigner des élus connaissant bien leur commune déléguée, en appui du CCAS :

Antenne Hauteville-Lompnes

- Sonia ZANI
- Maria GUILLERMET

Antenne Cormaranche-en-Bugey

- Claire BERTHET
- Alexandre LALLEMENT

Antenne Thézillieu

- Jean-Michel CYVOCT
- Corinne BOYER

Antenne Hostiaz

Sébastien BEVOZ

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE à HUIT, le nombre des membres du CCAS élus en son sein.
- ELIT à 29 voix les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :
  - 1. Karine LIEVIN
  - 2. Jacques FUMEX
  - 3. M-Hélène PERILLAT
  - 4. Gilbert LEMOINE

- 5. Solange DOMINGUEZ
- 6. Jessie MARIN
- 7. Karine VANDERME
- 8. Georges BERMOND
- DESIGNE des élus, au regard de la Charte de la commune nouvelle, en appui du CCAS :

Antenne Hauteville-Lompnes:

- Sonia ZANI
- Maria GUILLERMET

Antenne Cormaranche-en-Bugey:

- Claire BERTHET
- Alexandre LALLEMENT

Antenne Thézillieu :

- Jean-Michel CYVOCT
- Corinne BOYER

Antenne Hostiaz :

Sébastien BEVOZ

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN